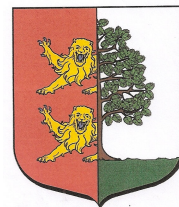


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020



Date de convocation : 02/07/2020
Date d'affichage : 02/07/2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 19 Heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, C.MEICHEL, Adjoints,
T.NEYT - P.DERLY – M.DELACOUR – E.OLLIVIER – M.LOPEZ – J.FERRAND DEBART
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : S.CAILLAUD (Pouvoir à JC.GEFFROY) - PY.LENORMAND

Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020.

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

M. le Maire informe le conseil que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre prochain. Il convient par conséquent d'élire un délégué titulaire et 3 suppléants. Ont été élus :

- Délégué titulaire : James BLOUIN
- Délégués suppléants : Jenny FERRAND DEBART, Marie LOPEZ et Jean-Claude GEFFROY

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE FONCTION AU MAIRE :

La préfecture a demandé de modifier la délibération de délégation de fonction du conseil municipal au Maire en instaurant des limites sur certains points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer des limites financières à certaines délégations.

PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Au début de chaque nouveau mandat, il convient de proposer 24 personnes pour composer la commission communale des impôts directs. La direction des impôts nommera dans cette liste 6 titulaires et 6 suppléants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose 24 personnes.

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire informe le conseil municipal :

- que l'ancienne municipalité avait voté une subvention de 200 € pour le voyage scolaire de la classe de CM2, montant qui n'avait pas été repris lors du vote du budget en raison de la pandémie. L'institutrice souhaite organiser ce voyage aux vacances de la Toussaint et demande par conséquent le maintien de cette subvention.

- qu'il est nécessaire d'acheter une débroussailleuse pour l'entretien de la commune

- qu'il est nécessaire d'acheter des panneaux STOP pour l'aménagement de sécurité rue du bout d'en bas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante (virement de crédits):

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
Compte 615228	- 200 €
Compte 6574	+ 200 €

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement		
Compte 2315 (op. non affectées)	- 3 250 €	
Compte 21578 (op 10146)		+ 750 €
Compte 21578 (op 10147)		+ 2 500 €
TOTAL	- 3 250 €	+ 3 250 €

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part d'un entretien téléphonique avec un fournisseur de cabine médicale. De telles cabines sont louées 390 € par mois à la collectivité. Les conseillers estiment à l'unanimité qu'un tel service ne peut se faire qu'à partir du moment où un emplacement est trouvé et pour un coût plus faible.

- M. le Maire fait le point sur la réunion de commission traitant d'un conseil municipal des jeunes. Il est entériné l'idée d'organiser une manifestation pour fédérer les jeunes du village du type jeux électroniques.

La séance a été levée à 20h40